



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

JEUDI 7 DÉCEMBRE 2017

COMMISSION DE DISCIPLINE ET DES RÈGLEMENTS DÉCISIONS

A la suite de la saisine de la Commission de discipline et des règlements par le Président de la LNR et des rapports des officiels de match et du Commissaire à la citation concernant l'altercation entre, d'une part M. Fabien GALTHIÉ, entraîneur du RC Toulonnais et, d'autre part, MM. Christophe URIOS et Frédéric CHARRIER, entraîneurs du Castres Olympique, la Commission a décidé de prononcer **4 semaines d'interdiction d'accès au banc de touche** à l'encontre de chacun d'entre eux pour « *Propos et comportement susceptibles de nuire au bon déroulement des compétitions* ».

MM. Fabien GALTHIÉ, Frédéric CHARRIER et Christophe URIOS pourront donc de nouveau accéder au banc de touche à compter du 1^{er} janvier 2018.

Par ailleurs, la Commission a décidé de prononcer :

- **une amende de 10 000 €** pour « *Non-respect de l'article 65 des Règlements généraux de la LNR* » à l'encontre du RC Toulonnais et du Castres Olympique ;
- **une amende de 5 000 €** pour « *Présence sur le banc de touche et à sa proximité immédiate de personnes non autorisées* » à l'encontre du RC Toulonnais.

STADE ROCHELAIS : A la suite de l'intrusion sur la pelouse d'un spectateur lors de la rencontre Stade Rochelais / Section Paloise Béarn Pyrénées du 25 novembre 2017 (J11 TOP 14), la Commission de discipline et des règlements a prononcé **une amende de 5 000 € à l'encontre du Stade Rochelais** pour « *Irruption d'une personne non autorisée dans l'enceinte de jeu sans incident* ».

Thomas ACQUIER (CA BRIVE CORRÈZE LIMOUSIN) : A la suite de sa citation lors de la rencontre Union Bordeaux-Bègles / CA Brive Corrèze Limousin du 25 novembre 2017 (J11 TOP 14), M. Thomas ACQUIER est suspendu **3 semaines** pour « *Contact physique imprudent avec un officiel de match* ». Cette suspension prend effet au jour de l'audience. Compte tenu du calendrier des rencontres disputées par M. Thomas ACQUIER avec le CA Brive Corrèze Limousin, la suspension de 3 semaines s'étendra jusqu'au 23 décembre 2017 inclus.

M. Thomas ACQUIER sera donc requalifié à compter du 24 décembre 2017.

../..



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Adrien BUONONATO (US OYONNAX RUGBY) : A la suite du rapport des arbitres n°4 et n°5 de la rencontre US Oyonnax Rugby / ASM Clermont Auvergne du 25 novembre 2017 (J11 TOP 14), la Commission de discipline et des règlements a prononcé une **interdiction d'accès au banc de touche de 1 semaine** à l'encontre de M. Adrien BUONONATO, entraîneur de l'US Oyonnax Rugby, pour « *Contestations des décisions des officiels de match* ». Cette suspension prend effet au jour de l'audience. Compte tenu du calendrier des rencontres disputées par l'US Oyonnax Rugby, cette interdiction s'étendra jusqu'au 9 décembre 2017 inclus.

M. Adrien BUONONATO pourra donc à nouveau accéder au banc de touche à compter du 10 décembre 2017.

La Commission a décidé de prononcer **un avertissement à l'encontre de l'US Oyonnax Rugby** pour « *Non-respect de l'article 65 des Règlements généraux de la LNR* ».

Ugo MOLA (STADE TOULOUSAIN) : A la suite du rapport d'arbitre lors de la rencontre Montpellier Hérault Rugby / Stade Toulousain du 18 novembre 2017 (J10 TOP 14), la Commission de discipline et des règlements a prononcé une **interdiction d'accès au banc de touche de 2 semaines** à l'encontre de M. Ugo MOLA, entraîneur du Stade Toulousain, pour « *Incorrection vis-à-vis d'un officiel de match* ». Cette suspension prend effet au jour de l'audience. Compte tenu du calendrier des rencontres disputées le Stade Toulousain, cette interdiction s'étendra jusqu'au 16 décembre 2017 inclus.

M. Ugo MOLA pourra donc à nouveau accéder au banc de touche à compter du 17 décembre 2017.

La Commission a décidé de prononcer **un avertissement à l'encontre du Stade Toulousain** pour « *Non-respect de l'article 65 des Règlements généraux de la LNR* ».

Jonathan Sauaga FA'AMATUAINU (US COLOMIERS RUGBY) : A la suite de son exclusion définitive lors de la rencontre FC Grenoble / US Colomiers Rugby du 24 novembre 2017 (J13 PRO D2), M. Jonathan Sauaga FA'AMATUAINU est suspendu **3 semaines** pour « *Frapper un adversaire avec le poing* ». Cette suspension prend effet au jour de la rencontre. Compte tenu du calendrier des rencontres disputées par l'US Colomiers Rugby, la suspension de 3 semaines s'étendra jusqu'au 15 décembre 2017 inclus.

M. Jonathan Sauaga FA'AMATUAINU sera donc requalifié à compter du 16 décembre 2017.

Damien NEVEU (US COLOMIERS RUGBY) : A la suite de la réclamation portée par le FC Grenoble Rugby à la suite de la rencontre FC Grenoble Rugby / US Colomiers Rugby du 24 novembre 2017 (J13 PRO D2), M. Damien NEVEU est suspendu **13 semaines** pour « *Donner un coup de pied à un adversaire* ». Cette suspension prend effet au jour de la rencontre. Compte tenu du calendrier des rencontres disputées par l'US Colomiers Rugby, la suspension de 13 semaines s'étendra jusqu'au 18 mars 2018 inclus.

M. Damien NEVEU sera donc requalifié à compter du 19 mars 2018.

../.



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Billy James KOKIRI ROPIHA (US DAX RUGBY LANDES) : A la suite de son exclusion définitive lors de la rencontre AS Béziers Hérault / US Dax Rugby Landes du 24 novembre 2017 (J13 PRO D2), M. Billy James KOKIRI ROPIHA est suspendu **2 semaines** pour « *Frapper un adversaire avec la tête* ». Cette suspension prend effet au jour de la rencontre. Compte tenu du calendrier des rencontres disputées par l'US Dax Rugby Landes, la suspension de 2 semaines s'étendra jusqu'au 8 décembre 2017 inclus.

M. Billy James KOKIRI ROPIHA sera donc requalifié à compter du 9 décembre 2017.

Jérôme SCHUSTER (AVIRON BAYONNAIS RUGBY PRO) : A la suite des exclusions temporaires par les arbitres des rencontres US Colomiers Rugby / Aviron Bayonnais Rugby Pro du 3 septembre 2017 (J3 PRO D2), Stade Aurillacois / Aviron Bayonnais Rugby Pro du 6 octobre 2017 (J7 PRO D2), USON Nevers Rugby / Aviron Bayonnais Rugby Pro du 3 décembre 2017 (J14 PRO D2), M. Jérôme SCHUSTER est suspendu une semaine pour « *Cumul de trois cartons jaunes* ». Cette suspension prend effet à compter du 6 décembre 2017. Compte tenu du calendrier des rencontres disputées par l'Aviron Bayonnais Rugby Pro, la suspension d'une semaine s'étendra jusqu'au 8 décembre 2017 inclus.

M. Jérôme SCHUSTER sera donc requalifié à compter du 9 décembre 2017.